

**Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 49 941 700 francs, soit:**

- un crédit brut de 63 263 700 francs, financé par le fonds spécial issu du legs Lancoux pour un montant de 8 300 000 francs et par le Fonds d'équipement communal pour un montant de 7 000 000 de francs, soit un crédit net de 47 963 700 francs, destiné à l'agrandissement et à la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève;**
- un crédit de 211 600 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et de télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève;**
- un crédit de 1 766 400 francs destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

La présente demande de crédit fait suite au vote unanime par votre Conseil, le 21 mars 2007, de la résolution PR-513 présentant un projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), sur le site du musée existant au boulevard Carl-Vogt. Ce vote unanime a été confirmé le 25 mai 2007 par un vote massif du Grand Conseil, saisi du même texte. Sans revenir sur les nombreuses démarches qui, depuis les années 1980, se sont succédé pour tenter de doter le MEG d'un bâtiment digne et adapté à ses fonctions multiples, le double vote de ces résolutions a constitué un signe fort et clair permettant d'aller de l'avant et de développer un projet cadré et bien défini.

Aujourd'hui, un peu plus de deux ans après le vote de ces résolutions, le programme d'un concours d'architecture a été établi, le concours lancé et l'équipe de mandataires lauréate désignée. Cette dernière s'est immédiatement attelée aux études de ce projet pour déposer, en été 2009, une requête en autorisation de

construire au Département des constructions et des technologies de l'information ainsi que la présente demande de crédit. Le projet mis au point et présenté répond donc aux conditions-cadres fixées dans le texte de la résolution. En effet, ce document, qui établit les principes généraux sur lesquels doit se fonder ce projet, a servi de guide et de cadre pour les études. Grâce à un contrôle très serré, il est possible de proposer aujourd'hui un projet conforme aux attentes des nombreux acteurs concernés.

### **Respect du projet culturel et du programme**

Le projet présenté répond aux attentes des responsables du MEG, qui disposeront d'un lieu adéquat, «simple et efficace», pour reprendre les termes évoqués par Jacques Hainard dans une de ses descriptions du projet. Les locaux d'expositions répondent au cahier des charges, sont polyvalents et permettent de valoriser les collections dans de multiples configurations. Les locaux de travail, placés dans le bâtiment existant, répondent aux normes de sécurité et d'ergonomie. Globalement, si les surfaces finalement réalisées seront légèrement inférieures à celles prévues (8735 m<sup>2</sup> au lieu de 9000 m<sup>2</sup>), la configuration rationnelle des locaux permet de répondre à toutes les exigences du programme.

### **Respect des caractéristiques et des qualités patrimoniales du site**

La qualité du projet, le choix d'implantation de la nouvelle construction ainsi que la répartition des éléments du programme entre les différents corps de bâtiments ont permis d'intégrer, de manière à la fois harmonieuse et efficace, la problématique de la conservation du bâtiment existant. Dédié aux activités scientifiques, administratives et techniques, celui-ci sera rénové dans le respect de ses qualités patrimoniales. Dès lors, loin d'être une contrainte, ce bâtiment devient un atout, qui participe à la configuration de l'ensemble, à la fois en tant que repère identifiant l'institution, comme trace de l'histoire et comme signe fort de sa capacité d'intégration dans une dynamique contemporaine.

### **Respect de l'enveloppe financière**

L'enveloppe financière globale de 60 millions de francs fixée en avril 2003 est respectée, si l'on considère l'indexation des prix entre 2003 et 2009, qui montre une augmentation de 14,7%, selon l'indice genevois des prix de la construction.

En résumé, le projet présenté aujourd'hui répond ainsi en tous points à une vision du MEG qui allie les exigences issues d'une réalité culturelle et scien-

tifique contemporaine et future à la permanence d'une institution existante. La configuration spatiale du musée, qui prend en compte la conservation du bâtiment existant et en affirme la présence dans une subtile confrontation de l'ancien avec le nouveau, contribue à ancrer l'institution tant dans la mémoire collective du quartier et de la ville, que dans une perspective d'avenir. Grâce à ce projet, le nouveau MEG a trouvé sa place, sa juste place au sein d'un quartier qu'il contribue du même coup à requalifier.

### **Historique de l'opération**

- |                  |   |
|------------------|---|
| 1901             | Fondation par Eugène Pittard du Musée d'ethnographie à la villa Plantamour, dans le parc Mon-Repos.   |
| 1941             | Installation du musée dans l'ancienne école du boulevard Carl-Vogt.   |
| 27 mars 2002     | Suite à l'échec du projet du Musée d'ethnographie à la place Sturm, le Conseil administratif décide de tout mettre en œuvre pour sauvegarder les collections du musée et la dignité des conditions de travail de son personnel, de rassembler les collections du musée dans un seul dépôt et de lancer rapidement la rénovation des locaux du boulevard Carl-Vogt et de l'annexe de Conches. Il charge son secrétaire-juriste de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation du legs Lancoux afin de couvrir les frais (étude et construction-rénovation) du musée. |
| 22 novembre 2002 | Mise sur pied, par le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et l'Association des communes genevoises, d'un groupe de travail chargé de réétudier les modalités d'élaboration d'un nouveau projet pour le musée.  |
| 20 novembre 2003 | Les délégations du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de l'Association des communes genevoises expriment une volonté partagée de doter Genève d'un nouveau Musée d'ethnographie et signent une convention portant sur la constitution et le mandat d'un groupe de travail tripartite.  |
| Août 2004        | Face aux prises de position et aux risques de référendum de Action patrimoine vivant (en faveur du maintien du bâtiment existant), le groupe de travail décide de conserver le musée au boulevard Carl-Vogt, de le rénover et de l'agrandir.  |
| 14 février 2005  | Le groupe de travail approuve le texte de résolution PR-513, à présenter simultanément au Grand Conseil et au Conseil   |

- municipal. L'objectif de cette résolution porte sur l'adhésion des deux parlements aux principes suivants:
- choix du site actuel au boulevard Carl-Vogt pour le futur musée;
  - maintien du bâtiment actuel;
  - adhésion au programme culturel du musée;
  - lancement du concours d'architecture par la Ville avec les fonds disponibles à prélever sur le legs Lancoux.
- 1<sup>er</sup> novembre 2006 La résolution PR-513 est présentée au Conseil municipal, en vue de l'adoption d'un projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie, élaboré par M. Jacques Hainard en 2006.
- 21 mars 2007 Le Conseil municipal vote à l'unanimité la résolution PR-513.
- 25 mai 2007 Le Grand Conseil vote à une très large majorité la résolution PR-513 acceptant la rénovation et l'agrandissement du musée sur le site de Carl-Vogt, en maintenant le bâtiment existant, et annonce que la préparation du concours est lancée.
- 10 décembre 2007 Ouverture du concours sur SIMAP et publication dans la *Feuille d'avis officielle*. Ouverture du site Internet du concours.
- 25 avril 2008 Jugement du concours. Le jury attribue le 1<sup>er</sup> prix au projet Ogiek dont les auteurs sont:  
Graber Pulver Architekten AG, architectes;  
Weber + Brönnimann SA, ingénieurs civils.  
Le jury, qui compte des représentants du groupe de travail tripartite, recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et d'exécution aux auteurs du projet.
- 28 avril 2008 L'Association des communes genevoises confirme sa subvention de 7 millions de francs au projet par le Fonds d'équipement communal.
- 4 juin 2009 Présentation du projet définitif au groupe de travail tripartite.

### **Notice historique**

Avant d'accueillir le Musée d'ethnographie, le bâtiment du boulevard Carl-Vogt est une école primaire, construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour répondre à la forte croissance démographique de la commune de Plainpalais. Sa construction s'est déroulée en deux phases: la première menée en 1895, durant laquelle on édi-

fié une première aile du bâtiment, la seconde en 1899, qui aboutit à l'achèvement de l'école (pavillon central et seconde aile). Les plans sont signés Etienne Poncy, un architecte connu pour avoir réalisé plusieurs édifices scolaires et mairies dans le canton.

Le bâtiment consiste en une longue barre implantée en retrait de la voie de circulation pour permettre l'établissement d'un préau. Il présente un corps central flanqué de deux ailes identiques, un schéma d'inspiration classique qui allie l'impératif esthétique de la symétrie à une hiérarchisation fonctionnelle des parties de l'édifice. Sur le plan de la fonction, ce dispositif permettait d'articuler rationnellement les salles de classes aux locaux annexes – salle de gymnastique, musée scolaire, appartement du régent – logés dans le pavillon central. Par ailleurs, la présence de deux ailes basses séparées par un pavillon visait à distinguer clairement le lieu d'où émanait l'autorité – l'appartement du régent – et les espaces où celle-ci s'exerçait – les salles de classes. De là provient l'accent particulier mis sur le corps central, qui se caractérise non seulement par sa hauteur, mais aussi par son décrochement, la pierre de taille et un décor architectural élaboré. Il est à relever que ses deux faces reçoivent un traitement identique, et que toutes deux sont pourvues d'une horloge: à l'époque de la construction, la distinction entre face avant et face arrière n'était pas aussi définie qu'elle l'est aujourd'hui, et l'école devait accueillir sur un même pied les enfants venant de la ville et de la campagne. Quant à la division du bâtiment en deux ailes rattachées par un bloc central, elle permettait d'atteindre l'objectif de séparation des sexes exigée à l'époque par les pédagogues. On notera que cette exigence entraîna la multiplication des accès: pas moins de dix portes – sept d'un côté, trois de l'autre – permettaient d'entrer dans le bâtiment.

Présenté à l'Exposition nationale de 1896 comme une école modèle, le bâtiment du boulevard Carl-Vogt connut son heure de gloire au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, l'avènement d'une nouvelle vague d'édifices scolaires de style helvétique et, plus tard, le débat autour de l'école pavillonnaire suscité par de nouveaux principes pédagogiques, le frappait d'obsolescence. Ainsi, en 1929, le bâtiment est désaffecté, notamment à cause des classes orientées au nord, qui ne répondent plus aux exigences de l'époque. Occupée temporairement par l'Institut Jean-Jacques Rousseau, l'ancienne école accueille en 1941 le Musée d'ethnographie, auparavant logé dans la villa Plantamour. La salle de gymnastique est alors transformée en salle de conférence. Le plafond peint par Geo Fustier sur le thème des cinq continents souligne la diversité des cultures, dont le bâtiment est désormais le conservatoire.

Le musée s'est installé sans grands frais dans le bâtiment de Carl-Vogt, mais les espaces répondent mal à leur nouvelle fonction. La construction d'une annexe au rez-de-chaussée contre la façade principale de l'aile sud en 1947, ainsi que l'aménagement des combles dans les années 1960-70, n'ont permis de régler ces

problèmes que ponctuellement. Cependant, le passage de l'école au musée a eu, d'une certaine façon, un effet positif sur le patrimoine architectural. En effet, ce changement d'affectation n'a pas eu pour conséquence une perte de substance mais a permis la survivance d'un certain nombre d'éléments d'origine, contrairement sans doute à ce qui se serait passé si la vocation scolaire avait perduré jusqu'à nos jours. La conservation et la réhabilitation de ces éléments architecturaux, qui constituent aujourd'hui l'intérêt principal du bâtiment, se présente donc comme une rare opportunité.

### **Information à la population et aux associations**

Le 4 mars 2004, la Ville de Genève, l'Etat et l'Association des communes genevoises convient, au Palladium, la population du quartier de la Jonction et diverses associations à la présentation des diverses variantes étudiées pour l'implantation du nouveau musée. Le public peut consulter la liste des sites étudiés ainsi que les critères de choix retenus par le biais d'un site internet.

Un représentant de la Maison de quartier de la Jonction fait partie du jury du concours, qui rend son jugement le 25 avril 2008.

Du 6 au 25 mai 2008, les projets rendus pour le concours sont exposés au bâtiment 2B du site Artamis.

Le 6 septembre 2008, dans le cadre de «La rue est à vous» à la Jonction, le projet primé, exposé au MEG, est présenté à la population par les architectes mandataires, en collaboration avec les représentants de la Ville de Genève en charge de ce projet.

Le 19 mai 2009, le projet est présenté à la Fondation pour le MEG par les architectes mandataires, en collaboration avec les représentants de la Ville de Genève en charge de ce projet.

Le 22 septembre 2009, une séance publique est organisée au MEG, afin de présenter à la population le dossier du projet définitif tel que déposé en requête d'autorisation de construire.

### **Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.**

D-5 Communication du 24 mai 2000 du Conseil administratif au Conseil municipal, l'informant du legs de M<sup>me</sup> Lancoux, destiné à la construction du Musée d'ethnographie à la place Sturm, ou à la rénovation et à l'agrandissement de l'actuel musée si aucune décision n'est prise dans les cinq ans suivant le décès de la donatrice.

- M-249 Motion de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pataroni, Jean-Charles Lathion, Guy Savary, M<sup>mes</sup> Alice Ecuwillon, Anne-Marie von Arx-Vernon, Odette Saez et Alexandra Rys: «Pour un nouveau musée des civilisations ouvert sur le monde», acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 mars 2002. Avec un projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie existant, projet au financement duquel participent également l'Etat de Genève, l'Association des communes genevoises et des donateurs privés, la présente proposition répond à la motion M-249.
- QE-85 Question de M. Roman Juon du 9 octobre 2002: «Pourrait-on libérer le parking du Musée d'ethnographie?» En prévoyant que l'esplanade aménagée devant le musée sera entièrement dévolue aux piétons, le projet de la présente proposition répond à cette question. Voir également la réponse du Conseil administratif du 15 janvier 2003.
- QE-115 Question de M. Roman Juon du 5 novembre 2003: «Parking privé du Musée d'ethnographie». En supprimant le parking de la parcelle du musée, le projet de la présente proposition répond à cette question. Voir également la réponse du Conseil administratif du 28 janvier 2004.

### **Exposé des motifs**

La collection du MEG, l'une des deux plus importantes de Suisse par sa taille, est reconnue internationalement. Le MEG se distingue par son exceptionnelle couverture de tous les continents, suscitant l'admiration et la curiosité permanente des publics. L'intérêt des visiteurs pour l'anthropologie sociale et culturelle, démarche essentielle à la compréhension des cultures et des faits sociaux, assure le succès croissant des expositions de référence et de synthèse du MEG.

Or l'offre culturelle et les services que le MEG peut offrir dans ses locaux actuels du boulevard Carl-Vogt ne répondent plus aux exigences des différents publics du MEG. La qualité de l'accueil des publics est au centre des préoccupations du MEG et de ses motivations d'agrandissement:

- Le MEG veut offrir des espaces d'exposition attractifs, bénéficiant des infrastructures techniques adéquates, permettant l'installation d'une part beaucoup plus importante de ses collections, des scénographies modernes et innovantes, ainsi qu'un riche programme d'expositions temporaires.
- Il veut pouvoir accueillir les groupes, notamment les jeunes visiteurs, dans des locaux dédiés et équipés, répondant aux normes de sécurité et d'ergonomie.

- Il souhaite organiser des colloques internationaux, des projections et des événements marquants dans une salle de conférence et de spectacle dotée d'une bonne capacité d'accueil.
- Il veut diversifier l'offre de sa bibliothèque d'étude et de recherche et améliorer les conditions d'accueil de ses lecteurs.
- Il se doit d'offrir les services attendus de ses usagers en se dotant d'un espace de détente équipé d'une cafétéria, d'une librairie-boutique spécialisée et de toutes les commodités d'accès, notamment aux personnes à mobilité réduite.

### *Historique*

L'importance des collections ethnographiques du MEG s'explique par l'exceptionnelle et ancienne ouverture sur le monde de cette ville. Le fonds d'objets le plus ancien provient de marchands, de missionnaires et de scientifiques, et remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Disséminées dans plusieurs institutions, notamment le Musée des missions et le Musée archéologique, les collections ethnographiques furent rassemblées en 1901 à la villa Mon-Repos, accueillant le Musée d'ethnographie que venait de fonder Eugène Pittard.

En 1941, le Musée d'ethnographie s'installera dans l'ancienne école du boulevard Carl-Vogt. Le Conseil municipal souligne alors la valeur prospective de l'institution, ses vertus éducatives et sa dimension internationale. Figure d'envergure des sciences humaines, Eugène Pittard donna une puissante impulsion au musée jusqu'à sa mort en 1962. Il s'efforça de faire bénéficier cette institution de l'afflux de personnalités étrangères amenées à Genève par la Société des Nations et les autres organisations internationales. Se remarquent aussi les noms de quelques grands collectionneurs dont le musée a hérité: Alfred Bertrand, Horace van Berchem, Georges Barbey, Emile Chambon, Georges Amoudruz, André Leroi-Gourhan, les familles de Saussure et Pictet, notamment, auxquels s'ajoutent de nombreux mécènes anonymes.

Depuis les années 1960, le MEG est confronté à une insuffisance chronique de locaux adéquats. Plusieurs projets, notamment celui rejeté par le peuple genevois par référendum en 2001, et des études plus ou moins abouties en vue de son agrandissement ou de sa relocalisation, sont restés sans suite.

Pour pallier le besoin du MEG de disposer d'espaces plus importants, adaptés à la muséologie contemporaine et à la large vocation publique de l'institution, un groupe de travail est mis en place, convenant que le bâtiment actuel du MEG ne répond plus aux exigences spatiales et techniques nécessaires à la muséographie contemporaine. Le groupe de travail tripartite, Ville, Etat et Association des communes genevoises, admet que la parcelle du boulevard Carl-Vogt peut accueillir une extension du musée et lance à la fin 2007 un concours d'architecture pour

l'agrandissement et la rénovation du musée actuel. Quarante-neuf projets ont été rendus. Parmi ceux-ci, le jury recommande en avril 2008 à l'unanimité le projet Ogiek des architectes Graber Pulver Architekten AG, et des ingénieurs civils Weber + Brönnimann AG, auxquels il attribue le 1<sup>er</sup> prix. Ce projet apporte toutes les réponses aux besoins d'espaces d'expositions, de locaux scientifiques et de lieux d'accueil des publics, tout en s'intégrant de façon simple et efficace dans le quartier.

### *Les espaces d'expositions*

Le nouveau bâtiment du MEG offrira trois espaces d'expositions d'une surface totale de 2130 m<sup>2</sup>, offrant la possibilité de les combiner en différentes variantes au moyen de cloisons modulables. Un riche programme d'expositions se déploiera répondant ainsi à la forte demande du public. Il offrira simultanément des expositions de référence et de synthèse, ainsi que des expositions ponctuelles.

#### – Espace d'expositions de référence

Les expositions de référence mettront en valeur le patrimoine culturel, matériel et immatériel, réuni au MEG par les chercheurs et les collectionneurs, l'interprétant sous un angle anthropologique intégrant les derniers apports de la discipline, ainsi que la perspective critique de l'histoire ayant permis la constitution des collections.

Cet espace sera capable de répondre aux attentes des différents publics, de la vulgarisation à l'érudition, en offrant des niveaux d'approche propres à certains publics spécifiques (enfants en préscolarité, groupes scolaires, chercheurs, etc.), notamment au moyen de zones et de dispositifs qui leur sont consacrés.

L'exposition de référence s'inscrira dans un temps long. Elle offrira une approche générale de l'histoire des collections du MEG et de l'ethnographie genevoise, ainsi qu'un approfondissement de questions anthropologiques préoccupant la recherche contemporaine, notamment au travers des travaux scientifiques du MEG, et/ou en rapport avec les préoccupations du public.

#### – Espace d'expositions de synthèse

Les expositions de synthèse offriront des perspectives critiques sur les phénomènes sociaux et culturels qui marquent les sociétés d'ici et d'ailleurs, s'appuyant sur une vaste réflexion anthropologique et faisant appel à l'ensemble des savoirs disponibles. Elles se baseront à la fois sur des résultats de recherches de terrain, de recherches théoriques comme sur l'étude des collections. Elles sont d'une part une fenêtre sur le monde, sur d'autres manières de vivre en société, d'autre part un éclairage sur nos propres manières d'être, d'agir et de penser, une exploration de nos propres systèmes de représentations.

Les expositions de synthèse seront présentées selon une périodicité au moins annuelle, couvrant une partie importante de l'année scolaire ainsi que la saison touristique estivale. Les expositions de synthèse seront un axe prioritaire de la programmation du MEG, alimentant et stimulant la réflexion sur les enjeux sociaux et culturels des sociétés contemporaines, notamment dans une perspective de dialogue. Elles s'appuieront autant sur les travaux scientifiques et les collections du MEG que sur des collaborations avec d'autres institutions et chercheurs. Des expositions internationales, développées en coproduction avec d'autres musées, sont envisagées.

– Espace d'expositions ponctuelles

L'espace d'expositions ponctuelles accueillera notamment des expositions de synthèse ou de référence sur des sujets d'actualité. Celles-ci pourront prendre des formes variées, de l'exposition photographique à l'installation artistique ou critique.

Les expositions ponctuelles seront présentées sur des périodes courtes. Elles permettront de viser des publics cibles spécifiques, renouvelés au gré des projets et des saisons, et d'explorer les formes les plus diverses de la muséographie contemporaine. Des expositions itinérantes produites par d'autres institutions, mais adaptées au contexte local, y seront aussi accueillies afin de favoriser les échanges au sein du réseau des musées d'ethnographie et de maîtriser la charge humaine et financière de la programmation.

*La bibliothèque d'étude et de recherche*

La bibliothèque d'étude et de recherche aura pour vocation de favoriser l'accès à l'information spécialisée dans les domaines de l'anthropologie sociale et culturelle et de la culture matérielle, à toute personne intéressée par les collections et les travaux du MEG dans un but documentaire, d'étude ou de recherche scientifique. Dépositaire de fonds spécialisés en relation avec la mémoire de la discipline couvrant les cinq continents et la mémoire du musée, la bibliothèque assurera l'accès aux fonds bibliographiques et autres collections documentaires du MEG à travers des dispositifs interactifs multimédia et autres ressources électroniques.

Il est important que la bibliothèque d'étude et de recherche soit conçue comme un espace de sociabilité au travail, proposant trois types d'espaces: individuels, partagés et de travail en groupe. Ces espaces seront organisés pour rendre les utilisateurs autonomes (signalétique, disposition appropriée des ouvrages et des documents, etc.).

- Un premier espace fonctionnera en libre accès avec plus de 5000 références monographiques, les ouvrages les plus récents (régulièrement renouvelés) en relation avec la discipline et les pôles d'excellence du MEG, ainsi que les

référentiels (dictionnaires, atlas, encyclopédies). Des places de travail individuelles seront placées dans cet espace de travail.

- Un second espace sera voué plus particulièrement à la recherche scientifique. Les périodiques, des documents plus rares ou plus précieux y seront déposés, tous exclus du prêt. Dans cet espace figurera la plate-forme de renseignements.
- Des salles de réunion pouvant accueillir cinq à huit personnes et une salle de visionnage compléteront l’offre, notamment pour les petits groupes d’étudiants ou de chercheurs.

Enfin, les magasins installés en sous-sol répondront aux normes bibliothéconomiques pour la conservation des importantes collections de la bibliothèque et permettront leur accès sur le long terme, permettant un accroissement raisonnable.

#### *Les autres espaces publics*

Hormis les espaces d’exposition et la bibliothèque d’étude et de recherche, le nouveau bâtiment du MEG accueillera des espaces qui permettront de répondre aux exigences des publics, de garantir la qualité de l’accueil des visiteurs et de développer son offre culturelle.

- Une salle polyvalente d’une capacité de 250 places permettra au MEG d’organiser régulièrement des colloques et des conférences d’envergure, des festivals de cinéma et des projections, ainsi que d’y accueillir des spectacles, des concerts et d’autres manifestations publiques. Dotée de gradins et de sièges amovibles, la salle pourra être aisément adaptée au gré des besoins. Elle sera équipée d’une insonorisation adéquate, d’une scène, d’une régie et de loges pour les artistes.
- Deux salles de conférence et de séminaire d’une capacité de 50 places chacune faciliteront l’organisation et l’accueil de manifestations plus restreintes.
- Un atelier offrira un espace sûr et accueillant pour les activités de médiation culturelle et scientifique, notamment pour les classes d’enfants et autres groupes.
- Un espace de détente – cafétéria – de 40 places, ouvrant en terrasse sur l’esplanade devant le nouveau bâtiment, permettra aux usagers de prolonger leur passage au MEG et de s’accorder un instant de repos.
- Une librairie-boutique assurera la diffusion optimale des nombreuses publications scientifiques du MEG et offrira une sélection d’ouvrages en anthropologie sociale et culturelle, ainsi que différents produits dérivés et souvenirs attractifs pour les usagers du MEG.

### *Les espaces de travail pour les collaborateurs et l'administration du musée*

D'une manière générale, les espaces de travail seront clairement délimités de ceux accessibles au public, offrant ainsi toutes les conditions de sécurité requises tant pour les personnes et que pour les biens.

Hormis l'ensemble des espaces publics, le nouveau bâtiment regroupera les activités du MEG imposant des infrastructures techniques ou de sécurité spécifiques, notamment l'atelier de restauration, le studio photographique, les locaux d'inventaire et de tri des collections, ainsi que les ateliers de décoration et de construction. Ces locaux modernes et ergonomiques permettront d'améliorer la fonctionnalité des ateliers, ainsi que les conditions de travail et de sécurité du personnel du MEG. Un monte-charge facilitera les livraisons, l'acheminement des collections à restaurer ou à photographier, ainsi que la mise en place des expositions dans les salles.

L'ancien bâtiment sera réservé aux activités scientifiques et administratives du MEG. Il accueillera la direction du MEG, les conservateurs et le personnel scientifique, administratif et technique. Seule une rénovation légère y est prévue, pour pallier la vétusté de son enveloppe et installer des bureaux dans les anciens locaux d'exposition, rendus libres par la création d'espaces d'exposition dans le nouveau bâtiment. Les bureaux et les magasins de la bibliothèque situés actuellement dans les combles seront supprimés, afin de répondre aux recommandations en matière de sécurité et de santé au travail.

Les Ateliers d'ethnomusicologie bénéficieront, en complément aux locaux de Montbrillant, de deux salles de répétition et d'un espace administratif, leur permettant de développer le partenariat avec le MEG dans le sens d'une meilleure synergie des activités offertes au public

### *Un agrandissement nécessaire*

L'agrandissement du MEG est nécessaire au développement de l'offre aux usagers et à la qualité de l'accueil du musée. Il garantira la diffusion optimale des recherches scientifiques de l'équipe du MEG auprès d'un large public et la présentation de son riche patrimoine culturel.

Le bâtiment actuel du MEG ne répond plus aux exigences spatiales et techniques d'un musée d'ethnographie contemporain, notamment en raison de l'exiguïté et de l'inadéquation des espaces d'accueil et des espaces d'exposition. Les relations entre les espaces publics et privés du musée y sont conflictuelles, alors que la sécurité des biens et des personnes ne peut y être garantie qu'avec difficulté. Le nouveau bâtiment offrira des conditions de conservation préventive (lumière, température, humidité et empoussièrement) et de sécurité optimales pour les œuvres exposées, les visiteurs et les usagers du MEG.

La réalisation de l'agrandissement et de la rénovation du MEG permettra à Genève de bénéficier d'un Musée d'ethnographie de qualité, précieux outil de diffusion culturelle et scientifique de ses collections et de ses recherches, mais aussi pôle touristique et de loisirs, digne d'une ville internationale comme Genève.

### **Obligations légales et de sécurité**

Les collectivités se doivent évidemment d'éviter la dégradation, voire la perte de biens culturels.

Par ailleurs, la réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment, aux termes des normes en matière de responsabilité civile (plus particulièrement l'article 58 du Code des obligations) et à celle d'assurer la sécurité des visiteurs et des collaborateurs du musée.

### **Description de l'ouvrage**

#### *Un ensemble urbain de quartier*

Le nouvel ensemble bâti place les salles d'exposition et de séminaires dans un grand volume situé sous l'esplanade, qui s'étend de la rue des Bains jusqu'à l'école Carl-Vogt, et du bâtiment existant jusqu'au boulevard Carl-Vogt.

Le volume hors terre du musée, qui assure la fonction d'accueil du public, définit le front de la rue des Bains et délimite avec le bâtiment existant et l'école une esplanade publique qui permet à ces bâtiments de coexister harmonieusement. Ce volume particulier donne au musée une forte identité tout en ménageant un dégagement important sur le bâtiment ancien du MEG, qui conserve toute son authenticité. Le rapport équilibré entre les trois bâtiments, le bâtiment existant, le bâtiment futur et l'école Carl-Vogt, offre ainsi un véritable espace public ouvert sur le quartier.

#### *Une esplanade pour les habitants*

Revêtue de dalles en béton, l'esplanade peut être utilisée pour diverses manifestations du quartier, en lien ou non avec le musée. Un long banc est aménagé entre l'esplanade et le préau, situé en léger contrebas, créant ainsi une distinction entre ces deux espaces, distinction renforcée par l'émergence des deux sorties de secours qui marquent ce changement de niveau. Afin d'assurer la sécurité des enfants, une clôture sépare le préau du boulevard et de l'esplanade. Un petit portail permet néanmoins de passer du préau à l'esplanade.

### *La façade arrière requalifiée*

L'étroite cour située à l'arrière du bâtiment existant, utilisée actuellement comme parking privé, est rendue aux piétons et s'ouvre sur la rue des Maraîchers: le muret qui l'enferme est remplacé par une rangée d'arbres qui compense en partie les arbres supprimés par la réalisation de l'extension du musée sur la cour avant.

### *Disposition spatiale et fonctionnement*

Le programme des locaux est donc réparti entre une partie publique destinée aux visiteurs et située dans le nouveau bâtiment, et une partie administrative abritant des bureaux, des ateliers et les locaux des Ateliers d'ethnomusicologie, située principalement dans le bâtiment existant. Les deux bâtiments sont reliés par le sous-sol, de manière à garantir un bon déroulement des activités.

### Nouveau bâtiment

Située au 2<sup>e</sup> sous-sol, la surface d'exposition d'un seul tenant, sans piliers ni murs, peut être subdivisée en trois salles disposées en enfilade: elle offre ainsi des possibilités de mises en scène variées des expositions.

Au 1<sup>er</sup> sous-sol se trouvent un vaste foyer, une salle polyvalente de 250 places et ses locaux annexes, deux salles de séminaire de 50 places chacune, ainsi que le studio photographique, les magasins de la bibliothèque, des dépôts et des locaux techniques. Placé dans l'axe du bâtiment existant, un escalier assure la liaison entre les deux bâtiments. Une liaison technique est également créée avec le bâtiment existant. C'est par là que passent toutes les conduites. Les ateliers de préparation des expositions, menuiserie, peinture et serrurerie, ainsi que le local de la tour de refroidissement sont également situés entre les deux bâtiments.

Au rez-de-chaussée le hall d'accueil, la cafétéria de 40 places et la boutique donnent sur l'esplanade et peuvent ainsi bénéficier d'un prolongement sur l'extérieur. Une terrasse peut être aménagée sous le large avant-toit qui ombrage toute la façade. La cage d'escalier qui va du 1<sup>er</sup> sous-sol au 2<sup>e</sup> étage est dotée de jours zénithaux. Elle forme un puits de lumière qui accentue la verticalité et la continuité de l'espace.

Au 1<sup>er</sup> étage sont aménagés l'atelier de restauration des objets et l'atelier de médiation culturelle, qui accueillent les classes en visite au musée. Sous sa toiture en forte pente, éclairée par des ouvertures rhomboïdales, le 2<sup>e</sup> étage et ses deux mezzanines abritent la bibliothèque/médiathèque et ses locaux annexes.

Tous les locaux qui recevront des œuvres d'art sont regroupés dans le nouveau bâtiment de façon à optimiser les installations de sécurité liées aux biens. D'une capacité de 3500 kg et reliant le rez-de-chaussée (extérieur et intérieur)

aux deux sous-sols, un monte-charge facilite les livraisons, l'acheminement des collections à restaurer ou à photographier, ainsi que la mise en place des expositions dans les salles. Deux ascenseurs, d'une capacité de 8 et 15 personnes, amènent les visiteurs et le personnel du 2<sup>e</sup> étage au 2<sup>e</sup> sous-sol.

### Bâtiment existant

Suite au transfert des salles d'exposition, le bâtiment existant est adapté et son enveloppe est rénovée dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales qui sont conservées et mises en valeur. L'annexe provisoire construite en 1948 devant l'aile est démolie.

Outre les locaux techniques, le sous-sol comprend l'atelier électro/audiovisuel et son dépôt, le laboratoire photo, des dépôts pour le matériel muséologique, les archives et les vestiaires du personnel.

Au rez-de-chaussée, la principale intervention porte sur la transformation des anciennes salles d'exposition en ateliers, en bureaux, en dépôts ou en salles de répétition pour les Ateliers d'ethnomusicologie.

Les interventions aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages sont limitées à celles relatives à l'installation de l'ascenseur et à la suppression des places de travail aménagées dans les combles et non conformes aux normes en vigueur.

Pour le reste l'affectation et la distribution des locaux actuelles sont maintenues.

### *Matériaux et construction*

#### Nouveau bâtiment

##### *Structure porteuse*

La structure porteuse du nouveau bâtiment, du 2<sup>e</sup> sous-sol au toit, est principalement en béton armé. Le volume enterré se compose d'un radier et de murs en béton étanche. Les murs porteurs du 1<sup>er</sup> sous-sol sont conçus comme des poutres-cloisons précontraintes. Les dalles sur le 2<sup>e</sup> sous-sol sont en béton armé précontraint. Des poutres, voiles de béton formant six compartiments sans piliers, servent de système porteur placé au-dessus des espaces d'exposition et offrent ainsi un sol libre de tout obstacle pour les expositions. Alors que les cinq premiers compartiments ont une hauteur de 5,78 m, le dernier compartiment, situé près de l'école, bénéficie d'une double hauteur de 10,03 m. La dalle sur le 1<sup>er</sup> sous-sol est une dalle de transition. La structure porteuse du toit est composée de voiles en béton portant d'une façade pignon à l'autre.

L'enceinte de fouille est une paroi moulée quasi étanche. Compte tenu du sol très perméable et malgré une nappe phréatique située au niveau du 1<sup>er</sup> sous-sol, une semelle drainante est prévue. Les faibles quantités d'eau pénétrant à l'inté-

rieur de l'enceinte de fouille sont collectées dans deux puits de pompage. Par ce moyen, la poussée d'Archimède et la pression sur l'étanchéité ne sont que très faibles. Un système de surveillance est prévu.

### *Enveloppe*

Le bâtiment présente des façades et une toiture en forme de pli, prises entre deux murs pignons construits en béton apparent. Côté rue des Bains, ce pli s'élève en une façade légèrement inclinée vers l'extérieur, puis forme une toiture plate pour se terminer en flèche jusqu'au faîte, et plonger jusqu'à l'avant-toit surplombant l'esplanade, par laquelle on accède au bâtiment et sur laquelle s'ouvre généreusement le rez-de-chaussée. En façade et dans la flèche des fenêtres en losanges, de dimensions diverses, éclairent les locaux. La toiture plate comporte des éclairages zénithaux de mêmes formes, faisant également office d'exutoires de fumée. L'ensemble de ces surfaces est revêtu d'éléments en tôle pliée. Leur disposition en quinconce, leur légère inclinaison et leur carrossage font varier subtilement leurs teintes, de manière à donner à l'ensemble l'aspect d'un tissage architectonique. Ce revêtement, fixé par une sous-construction ancrée dans le béton, contient un système de drainage et de récolte des eaux de pluie, et recouvre un complexe d'isolation à haute performance énergétique.

### *Aménagements intérieurs*

Les matériaux et les équipements ont été choisis pour répondre aux diverses affectations des locaux de façon durable, discrète et élégante.

#### – Espaces d'exposition

Les matériaux sont conçus pour s'adapter aux mises en scène des expositions que vont accueillir les espaces d'exposition. Suspendues au plafond, les parois mobiles isolent aussi acoustiquement les espaces les uns des autres, elles s'encastrent dans des niches prévues à cet effet lorsque l'espace n'est pas subdivisé.

#### – Locaux accueillant le public

Les matériaux répondent non seulement aux exigences techniques de leurs affectations, mais aussi aux qualités esthétiques que l'on attend d'un bâtiment abritant un musée.

L'esplanade, le hall d'accueil et la cafétéria sont caractérisés par le même revêtement de sol qui souligne la continuité de l'espace, continuité encore accentuée par le revêtement du mur du hall. Un plafond suspendu en métal déployé introduit dans le volume intérieur le pli de la toiture.

Le sol des cages d'escaliers et du foyer est en béton extradur poncé, leurs murs sont revêtus de stucco ou de crépi et des faux plafonds en plâtre mettent en valeur leurs volumes.

Les qualités acoustiques des matériaux de la salle polyvalente permettent d'organiser aussi bien des projections que des concerts, des conférences ou des spectacles de danse. Le sol est revêtu de parquet, les murs de panneaux à lames de bois et le plafond, sur la moitié de sa surface, de panneaux acoustiques.

Les plafonds des salles de séminaire sont revêtus de crépi acoustique, leurs murs et leurs sols sont traités de la même façon que les locaux secondaires. Quant à l'atelier de médiation culturelle, il est traité comme un bureau.

– Locaux secondaires

Dans les locaux techniques, les ateliers, les magasins, les dépôts, les locaux sanitaires et la cuisine de la cafétéria, les matériaux sont simples: béton lissé aux plafonds, crépi fin ou résine aux murs, chape dure ou matière synthétique aux sols. Les bureaux et l'atelier de restauration des objets se voient dotés de parquets.

### Bâtiment existant

#### *Structure porteuse*

Ce bâtiment est constitué d'une structure porteuse en maçonnerie avec murs de refend et planchers posés sur solives. Les volées d'escalier sont en grès avec un noyau en maçonnerie. Actuellement, le rez-de-chaussée du corps central n'est pas excavé et il est situé à un niveau inférieur à celui du rez-de-chaussée des deux ailes du bâtiment. Au sous-sol, les deux ailes ne sont donc pas reliées. Pour améliorer la fonctionnalité du bâtiment, le rez-de-chaussée du corps central est mis au même niveau que celui des ailes et, au sous-sol, une liaison est créée entre ces deux ailes. C'est là qu'aboutit aussi la liaison avec le nouveau bâtiment.

L'installation d'un ascenseur placé en limite du corps central et de l'aile ouest, ne modifie la structure porteuse que localement. Cet ascenseur reliant le sous-sol au 1<sup>er</sup> étage, est accessible aux personnes à mobilité réduite et peut transporter une palette.

#### *Enveloppe*

Elevés sur un socle de roche blanche, les murs sont en maçonnerie crépie. Les encadrements des baies et les cordons sont en pierre blanche de Saint-Paul. Le corps central se distingue par ses deux façades entièrement en pierre de taille appareillée. Il est surmonté d'une toiture à deux pans pris entre deux frontons et recouverts d'ardoises de Salvan. Les toitures des deux ailes, à l'origine également recouvertes d'ardoises naturelles, sont aujourd'hui recouvertes d'ardoises en fibrociment. Côté préau, une marquise à structure métallique est établie au niveau du plancher du 1<sup>er</sup> étage des deux ailes. Les menuiseries des fenêtres, en grande partie d'origine, sont en chêne ou en noyer, à simples vitrages.

Les travaux comprennent:

- la démolition de l'annexe construite sous la marquise de l'aile ouest;
- le ravalement et la réparation des pierres de taille;
- l'assainissement des enduits de façade et la réfection de leur peinture;
- la réfection des avant-toits et des corniches en bois;
- le remplacement de la ferblanterie;
- la réfection de la couverture en ardoises naturelles sur le corps central et l'exécution d'un placage en tôle de zinc sur les deux ailes du bâtiment;
- l'isolation du plancher des combles;
- la rénovation des fenêtres. Dans la mesure du possible, les fenêtres existantes sont rénovées et adaptées de façon à répondre aux exigences légales du Scane et de la conservation du patrimoine. Les portes extérieures sont mises en conformité aux normes antifeu;
- le remplacement des stores existants par des volets roulants;
- la pose de grilles de protection devant les fenêtres du rez-de-chaussée donnant sur le préau et devant toutes celles du sous-sol;
- la réfection et la mise en conformité des canalisations d'eaux usées et pluviales.

#### *Aménagements intérieurs*

Les interventions sur les aménagements intérieurs existants se limitent aux travaux suivants:

- l'installation de l'ascenseur et la création de sa trémie;
- la création de locaux sanitaires supplémentaires;
- l'aménagement d'un local technique en sous-sol, à l'extrémité de l'aile ouest;
- l'évacuation de la citerne à mazout et l'aménagement d'une chaufferie à bois;
- l'aménagement d'un local technique aux combles;
- l'aménagement de bureaux, d'ateliers et de salles de répétition dans les anciennes salles d'exposition;
- dans l'aile ouest, la suppression d'une mezzanine dans un bureau du rez-de-chaussée, et de la cage d'escalier reliant le 1<sup>er</sup> étage aux combles, non aménagés;
- la réparation ou réfection des plâtres, la réfection des peintures des murs, des plafonds et des boiseries;
- la remise en état des revêtements de sols. La pose de carrelages et faïences dans les nouveaux locaux sanitaires;
- la mise en conformité aux normes de protection antifeu: certaines portes de communication sont remplacées par des portes coupe-feu, le compartimentage et les voies de fuite sont redéfinis selon les normes AEAI.

## Concept énergétique

Compte tenu de sa taille et de son ampleur, les enjeux énergétiques et environnementaux associés à ce projet sont importants. Les études ont été réalisées en intégrant les objectifs décrits dans la stratégie générale «100% renouvelable en 2050»:

- le nouveau bâtiment atteindra un haut niveau de performance énergétique, et celle de l'ancien verra la sienne nettement améliorée;
- s'agissant des énergies primaires, nous avons cherché à substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Concernant la mise en œuvre d'énergies renouvelables, plusieurs solutions ont été analysées. Il apparaît au final que l'objectif «100% renouvelable» peut être atteint de deux manières: d'une part grâce à une solution «bois» et, d'autre part, grâce à un concept combinant une chaudière à bois pour le chauffage de l'ancien bâtiment ainsi que pour les besoins en eau chaude sanitaire des deux bâtiments, et pour le nouveau bâtiment un ensemble «géothermie et panneaux solaires photovoltaïques». Ces derniers, pour des raisons patrimoniales, étant prévus sur le toit du Mamco, à proximité immédiate.

La plus value associée à ce second concept, estimée à un peu plus de 2 millions de francs par rapport à la solution «bois» s'avère disproportionnée en regard notamment des faibles quantités d'émissions qu'elle permettrait d'éviter dans l'atmosphère (54 tonnes/an ou une diminution de 24%, ce qui représente l'équivalent de 20 décollages d'un Airbus 330).

Dès lors, la solution «bois», compte tenu de l'arrivée récente sur le marché de chaudières certifiées OPAir 2012, et bien que le site figure en zone à émissions excessives, se profile comme la meilleure solution «100% renouvelable», tant d'un point de vue technique que financier. La solution «géothermie et panneaux solaires photovoltaïques» a donc été écartée.

Au cas où les autorités cantonales n'autoriseraient pas l'usage du bois, même avec une chaudière certifiée OPAir 2012, la chaudière à bois serait remplacée par une chaudière à gaz, ceci dans le respect des équilibres financiers votés par le Conseil municipal. La variante de base serait alors gaz.

### *Nouveau bâtiment*

L'enveloppe du nouveau bâtiment a été développée pour atteindre une haute performance énergétique. Le besoin de chaleur pour le chauffage sera ainsi d'environ 21 kWh/m<sup>2</sup> selon la norme SIA 380/1 (éd. 2009). Le bâtiment doit en outre répondre aux exigences légales du modèle de prescriptions énergétiques.

Dans les deux niveaux de sous-sol, températures et humidités devront être maintenues précisément pour permettre une bonne conservation des biens cultu-

rels. Le traitement thermique de l'air ambiant sera assuré par des dalles actives pouvant fonctionner en chauffage et en refroidissement, ainsi que par l'air de pulsion de la ventilation. Les salles d'exposition, les magasins de la bibliothèque, le studio photo et le dépôt de films d'anthropologie visuelle seront refroidis. Du rez-de-chaussée au 3<sup>e</sup> étage, la chaleur sera distribuée par le sol. Ces locaux ne seront pas refroidis. Les réseaux de chauffage seront dimensionnés pour fonctionner à basse température afin d'augmenter les performances de la production de chaleur.

L'ensemble du nouveau bâtiment sera ventilé par une installation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

La chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera produite par une chaudière à granulés de bois. Cette production sera centralisée, située dans le bâtiment existant et alimentera les deux bâtiments.

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct. Ces derniers permettront également l'association d'un éclairage usuel, répondant aux directives SIA 380/4 et 2024 et aux besoins de mise en valeur de l'ouvrage. Les puissances et niveaux d'éclairage seront réglés en fonction de l'affectation de chaque local. Des sondes à détection de présence permettront une rationalisation des durées de fonctionnement des luminaires dans le but d'économiser de l'électricité.

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». Les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de six litres avec double commande.

### *Bâtiment existant*

Après rénovation de l'enveloppe, le bâtiment existant verra sa performance énergétique s'améliorer considérablement. En effet, le besoin de chaleur pour le chauffage sera diminué de 35% pour atteindre 127 kWh/m<sup>2</sup> selon la norme SIA 380/1 (éd. 2009).

L'ensemble des installations techniques existantes sera maintenu et mis en conformité.

Les radiateurs existants, munis de vannes thermostatiques, seront conservés.

Seule la chaudière à mazout et sa citerne seront démontées. La chaudière sera remplacée par une chaufferie à granulés de bois, d'une puissance de 390 kW, commune aux deux bâtiments.

Pour la salle de séminaire et l'auditoire, la ventilation existante à double flux sera maintenue, et, pour le reste du bâtiment, la ventilation actuelle à simple flux

sera seulement adaptée à la création de nouveaux locaux sanitaires. Aux combles, un local sera construit autour des installations existantes afin de satisfaire les normes anti-incendies.

Suite à la transformation des salles d'exposition en bureaux, les installations électriques seront adaptées et, dans leur ensemble, mises en conformité aux normes en vigueur. Au 1<sup>er</sup> étage, l'installation d'un nouvel ascenseur empiètera sur la surface dévolue au rack télématique. Ce dernier devra donc être déplacé. Les prises et liaisons informatiques seront adaptées à cette modification.

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par la chaudière à bois. Les installations sanitaires seront ponctuellement adaptées à la création de l'ascenseur et du local technique au sous-sol.

Les énergies primaires utilisées pour assurer l'ensemble des besoins en énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, courant fort et faible) seront donc le bois et l'électricité.

## **Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève**

### *Maîtrise des consommations d'énergies et développement des énergies renouvelables*

Développement de solutions permettant d'atteindre pleinement les objectifs de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», tant sur le nouveau bâtiment que sur l'ancien.

### *Amélioration de la qualité de l'air*

Au global, les quantités d'émissions dues aux installations de chauffage seront inférieures à ce qu'elles étaient dans le seul bâtiment existant. Les besoins de chauffage additionnés des deux bâtiments seront de 148 kWh/m<sup>2</sup>, alors que ceux du bâtiment existant sont de 200 kWh/m<sup>2</sup>, ce qui signifie une diminution des besoins de chauffage de 27% pour une surface de référence énergétique triplée.

### *Amélioration des conditions intérieures*

Les travaux envisagés permettront d'améliorer sensiblement les confort thermique, sanitaire et acoustique mais aussi la sécurité incendie et la qualité de l'air intérieur de l'ancien bâtiment. L'agrandissement, quant à lui, bénéficiera des normes de confort actuelles.

## **Concept de sécurité**

Les exigences en matière de sécurité se divisent en deux volets distincts: le volet des exigences relatives à la sécurité des personnes et à leur évacuation en

cas d'incendie, qui permettent de répondre à la norme et aux directives AEAI ainsi qu'aux règlements cantonaux, et le volet des exigences relatives à la protection du bâtiment et des biens contre le vol, l'intrusion et le vandalisme. De manière générale, afin d'optimiser le concept de sécurité et de rationaliser les installations requises, le parti suivant a été pris: toutes les pièces et œuvres du musée, ainsi que le public, sont concentrés exclusivement dans les espaces de la nouvelle construction et des locaux attenants, alors que les espaces de l'ancien bâtiment sont réservés aux collaborateurs du musée. Ce principe général permet de traiter la nouvelle construction avec toutes les contraintes de sécurité particulières liées aux biens et aux personnes, tandis que l'ancien bâtiment, qui ne comporte pas d'espaces publics et n'abrite pas d'objets des collections, peut bénéficier de contraintes plus légères s'adaptant mieux à la configuration des locaux existants.

#### *Risque d'incendie*

De par la nature très diverse des objets exposés et de par la potentialité d'inflammabilité de ces objets, le risque initial d'incendie est important et les conséquences seraient catastrophiques en cas de disparition. En outre, la présence du public aggrave le risque de départ de feu.

Afin de minimiser ce risque, les mesures suivantes sont mises en place:

- compartimentage antifeu EI60 (icb)/EI30 pour les portes;
- obturation et clapets coupe-feu EI30 aux passages des conduits de ventilation;
- détection incendie totale reliée directement au SIS;
- installation d'extincteurs;
- surveillance vidéo;
- installation de dispositifs d'extraction de fumée et de chaleur dans les espaces accueillant du public et dans les ateliers à risques;
- voies de fuite et escaliers de secours conçus en nombre et dimensions suffisants de façon à pouvoir accueillir le maximum de personnes dans les divers espaces.

#### *Risque de vol et de vandalisme*

L'aspect irremplaçable des objets exposés et stockés dans l'édifice impose les dispositifs de sécurité suivants:

- détection d'intrusion;
- contrôle d'accès;
- vidéosurveillance;
- dimensionnement adéquat de l'enveloppe du bâtiment permettant d'assurer sa résistance physique nécessaire.

<b>Programme et surfaces</b>	<i>m<sup>2</sup></i>	<i>m<sup>2</sup></i>
Bâtiment existant et bâtiment nouveau		<u>8 734,20</u>
Bâtiment existant		<u>2 940,20</u>
<i>1<sup>er</sup> sous-sol</i>		795,90
Locaux de travail	62,30	
Dépôts, archives, magasins	324,60	
Locaux sanitaires, vestiaires	18,50	
Locaux techniques	175,60	
Surfaces de circulation	214,90	
<i>Rez-de-chaussée</i>		942,30
Locaux de travail	424,00	
Locaux pour Ateliers d'ethnomusicologie	146,50	
Dépôts, archives, magasins	56,60	
Locaux sanitaires, vestiaires	18,70	
Locaux techniques	32,60	
Surfaces de circulation	263,90	
<i>1<sup>er</sup> étage</i>		925,70
Locaux de travail	618,60	
Locaux sanitaires, vestiaires	18,80	
Surfaces de circulation	288,30	
<i>2<sup>e</sup> étage</i>		276,30
Locaux de travail	87,20	
Dépôts, archives, magasins	20,60	
Locaux sanitaires, vestiaires	1,40	
Locaux techniques	131,50	
Surfaces de circulation	35,60	
Bâtiment nouveau		<u>5 794,00</u>
<i>2<sup>e</sup> sous-sol</i>		2 393,00
Espaces publics	2 039,00	
Dépôts, archives, magasins	75,40	
Locaux sanitaires, vestiaires	15,60	
Locaux techniques	28,10	
Surfaces de circulation	234,90	
<i>1<sup>er</sup> sous-sol</i>		2 141,00
Espaces publics	566,60	
Locaux de travail	276,70	
Dépôts, archives, magasins	412,90	
Locaux sanitaires, vestiaires	66,30	
Locaux techniques	343,90	
Surfaces de circulation	474,60	

<i>Rez-de-chaussée</i>		412,80
Espaces publics	221,00	
Locaux de travail	54,20	
Locaux sanitaires, vestiaires	6,50	
Surfaces de circulation	131,10	
<i>1<sup>er</sup> étage</i>		387,70
Espaces publics	139,90	
Locaux de travail	125,10	
Dépôts, archives, magasins	32,30	
Locaux sanitaires, vestiaires	33,10	
Surfaces de circulation	57,30	
<i>2<sup>e</sup> étage</i>		395,20
Espaces publics	279,20	
Locaux de travail	69,90	
Surfaces de circulation	46,10	
<i>3<sup>e</sup> étage</i>		64,30
Espaces publics	64,30	

### Estimation des coûts selon code CFC

#### Crédit I: rénovation et agrandissement du bâtiment

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
0	<u>Terrain</u>		0
	Parcelle N° 472, feuille 27, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais	p. m.	
1	<u>Travaux préparatoires</u>		5 904 900
10	Relevés, études géotechniques	37 100	
11	Déblaiement, préparation du terrain	293 300	
110	<i>Conduites de raccordement aux réseaux (hors parcelle)</i>	55 700	
112	<i>Démolitions</i>	237 600	
12	Protections d'ouvrages existants	24 200	
15	Adaptation du réseau de conduites existant	38 600	
16	Adaptation des voies de circulation existantes: routes	80 000	
17	Fondations spéciales, étanchement des ouvrages enterrés	5 431 700	
170	<i>Reprise en sous-œuvre</i>	45 000	
172	<i>Enceintes de fouille</i>	4 400 600	
173	<i>Etayages</i>	340 200	

174	<i>Ancrages</i>	343 900	
175	<i>Etanchement des ouvrages enterrés</i>	171 000	
176	<i>Epuisement des eaux</i>	40 000	
179	<i>Défrichage</i>	91 000	
2	<b>Bâtiment</b>		40 450 700
20	<i>Excavation</i>		2 720 300
201.0	<i>Installations de chantier</i>	227 700	
201.1	<i>Terrassements</i>	2 492 600	
21	<i>Gros œuvre 1</i>		10 138 700
211.0	<i>Installations de chantier</i>	713 000	
211.1	<i>Echafaudages</i>	696 300	
211.3	<i>Fouilles en rigole</i>	25 000	
211.4	<i>Canalisations intérieures</i>	4 700	
211.5	<i>Béton et béton armé</i>	5 365 300	
211.6	<i>Maçonnerie</i>	677 900	
213.2	<i>Charpente métallique</i>	153 900	
213.5	<i>Revêtements extérieurs</i>	1 914 000	
214	<i>Construction en bois</i>	362 800	
216	<i>Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle</i>	225 800	
22	<i>Gros œuvre 2</i>		4 167 000
221	<i>Fenêtres et portes extérieures</i>	2 257 900	
222	<i>Ferblanterie</i>	5 000	
224	<i>Couverture</i>	1 178 100	
225	<i>Isolations spéciales</i>	480 900	
226	<i>Crépissage de façade</i>	83 500	
227	<i>Traitement des surfaces extérieures</i>	94 700	
228	<i>Fermetures extérieures mobiles protection contre le soleil</i>	66 900	
23	<i>Installations électriques</i>		2 530 700
231	<i>Appareils à courant fort</i>	316 000	
232	<i>Installations de courant fort</i>	871 600	
233	<i>Lustrerie</i>	551 400	
235	<i>Appareils à courant faible</i>	37 400	
236	<i>Installations à courant faible</i>	655 900	
238	<i>Installations provisoires</i>	45 000	
239	<i>Démontage</i>	53 400	
24	<i>Chauffage, ventilation, conditionnement d'air et réfrigération</i>		4 268 000
240	<i>Démontage</i>	100 000	
242	<i>Production de chaleur</i>	380 000	
243	<i>Distribution de chaleur</i>	668 000	

244	<i>Installations de ventilation</i>	793 000	
245	<i>Installations de conditionnement d'air</i>	1 250 000	
246	<i>Installations de réfrigération</i>	652 000	
247	<i>Récupération de chaleur</i>	160 000	
249	<i>Automatisme MCRG</i>	265 000	
25	<i>Installations sanitaires</i>		620 000
251	<i>Appareils sanitaires courants</i>	108 000	
253	<i>Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation</i>	157 000	
254	<i>Tuyauterie sanitaire</i>	263 000	
255	<i>Isolations d'installations sanitaires</i>	50 000	
256	<i>Unités avec installations sanitaires incorporées</i>	42 000	
26	<i>Installations de transport</i>		554 400
27	<i>Aménagements intérieurs 1</i>		1 997 100
271	<i>Plâtrerie</i>	506 400	
272	<i>Ouvrages métalliques</i>	484 100	
273	<i>Menuiserie</i>	732 400	
274	<i>Vitrages intérieurs spéciaux</i>	2 800	
277	<i>Cloisons en éléments</i>	271 400	
28	<i>Aménagements intérieurs 2</i>		3 429 200
281	<i>Revêtements de sol</i>	1 400 100	
282	<i>Revêtements de parois</i>	458 600	
283	<i>Faux plafonds</i>	688 600	
285	<i>Peinture intérieure</i>	785 300	
287	<i>Nettoyage du bâtiment</i>	96 600	
29	<i>Honoraires</i>		10 025 300
291	<i>Architecte</i>	6 874 700	
292	<i>Ingénieur civil</i>	1 962 800	
293	<i>Ingénieur électricien</i>	283 000	
294	<i>Ingénieur CVCF</i>	448 000	
295	<i>Ingénieur en installations sanitaires</i>	86 000	
296.0	<i>Géomètre</i>	24 200	
296.1	<i>Géologue, géotechnicien</i>	24 200	
296.2	<i>Ingénieur en repérage d'amiante</i>	9 900	
296.3	<i>Ingénieur en physique du bâtiment</i>	37 200	
296.4	<i>Ingénieur en acoustique</i>	107 000	
296.5	<i>Graphiste</i>	18 600	
296.7	<i>Ingénieur chargé du contrôle des déchets</i>	74 400	
297	<i>Ingénieur sécurité</i>	75 300	

3	<u>Equipements d'exploitation</u>		968 400
33	Installations électriques	500 000	
335	<i>Appareils pour sécurité électronique</i>	500 000	
34	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigération	120 000	
344	<i>Installations de ventilation</i>	120 000	
35	Installations sanitaires	37 200	
358	<i>Agencements de cuisine</i>	37 200	
36	Installations de transport, installations de stockage	274 000	
38	Aménagements intérieurs 2	37 200	
389	<i>Signalétique</i>	37 200	
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		1 943 500
41	Constructions	559 900	
411	<i>Travaux de l'entreprise de maçonnerie</i>	559 900	
42	Jardins	1 300 900	
421	<i>Jardinage</i>	170 000	
422	<i>Clôtures</i>	77 900	
423	<i>Equipements, engins</i>	27 900	
424	<i>Places de jeux et de sport</i>	18 600	
425	<i>Revêtements de surfaces</i>	1 006 500	
44	Installations	82 700	
443	<i>Installations électriques</i>	82 700	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		2 673 100
50	Frais de concours	301 100	
51	Autorisations, taxes	434 700	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	232 300	
56	Autres frais secondaires	169 200	
58	Comptes d'attente provisions et réserves	1 535 800	
9	<u>Ameublement et décoration</u>		786 900
90	Meubles	656 700	
903	<i>Equipement salle polyvalente</i>	353 700	
904	<i>Mobilier fixe</i>	211 000	
905	<i>Mobilier muséologique</i>	92 000	
92	Textiles	37 200	
93	Appareils, machines	93 000	
	Coût total de la construction		<hr/> 52 727 500

57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7,6% appliquée sur les CFC 1 à 9 admis à	4 007 300
	Coût total de la construction TTC	<u>56 734 800</u>
	<u>Frais administratifs et financiers</u>	
55	Prestations du personnel pour les investissements 4% du coût total de la construction TTC (CFC 1 à 9 + 57) admis à	2 269 400
54	Intérêts intercalaires [Taux DSF (3,25% + 0,5%) x (CFC 1 à 9 + CFC 57 et 55)/2 x 36 /12] admis à	3 319 000
	Fonds d'art contemporain 2% de (CFC 1 à 9 + CFC 57, 55 et 54) - A - B admis à	<u>940 500</u>
	Coût général de l'opération TTC	63 263 700
	A déduire	15 300 000
A	Fonds spécial issu du legs Lancoux	8 300 000
B	Subvention du Fonds d'équipement communal	7 000 000
	Total du crédit I demandé	<u><u>47 963 700</u></u>

*Crédit II: équipement en matériel informatique et de télécommunication*

<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
Équipement informatique et de télécommunication: écrans tactiles, postes téléphoniques, équipement informatique	196 600	196 600
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7,6% admis à		<u>15 000</u>
Total TTC		211 600
Total du crédit II demandé		<u><u>211 600</u></u>

*Crédit III: équipement salles d'exposition, foyer et ateliers*

<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
Équipement des salles d'exposition et du foyer, vitrines, matériel audiovisuel et d'exposition, parois de séparation et présentoirs	767 700	767 700
Luminaires et projecteurs	371 700	371 700
Équipement des ateliers de restauration et de montage, du studio photo et de la salle polyvalente	445 200	445 200
Divers et imprévus	57 000	<u>57 000</u>
Total HT		1 641 600
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7,6% admis à		<u>124 800</u>
Total TTC		1 766 400
Total du crédit III demandé		<u><u>1 766 400</u></u>

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2009 et ne comprennent aucune variation.

### **Valeurs statistiques**

Selon CFC, norme SIA 416

Surface de plancher SP 10 510 m<sup>2</sup>

Surface nette SN 8 735 m<sup>2</sup>

Volume bâti VB 56 370 m<sup>3</sup>

Prix au m<sup>2</sup> de plancher, CFC 2 / SP (HT 40 450 700 / 10 510 m<sup>2</sup>) Fr. 3 849/m<sup>2</sup>

### **Financement du projet**

Estimant que la Genève internationale, ouverte et multiculturelle est au cœur de l'enjeu du développement durable de la société, dont la diversité culturelle constitue un facteur essentiel, l'Etat, la Ville et l'Association des communes genevoises (ACG) ont exprimé la volonté et la responsabilité partagées de doter Genève d'un nouveau Musée d'ethnographie, en signant, en 2003, une convention. Depuis lors, le projet a été élaboré en étroite concertation au sein du groupe tripartite constitué à cet effet et composé de deux conseillers d'Etat, de deux conseillers administratifs et du président de l'ACG, aux côtés de fonctionnaires représentant les trois partenaires.

Selon les vœux de la légataire, M<sup>me</sup> Marie-Madeleine Lancoux, et en accord avec son exécuteur testamentaire, M<sup>e</sup> Jean-Rodolphe Christ, un montant de 8,3 millions de francs, issu de la vente de sa propriété et encore disponible à ce jour, est prévu pour financer ce projet.

Par courrier du 28 avril 2008, l'ACG a confirmé au Conseil administratif sa subvention de 7 millions de francs par le Fonds d'équipement communal. L'ACG doit encore se prononcer quant à une éventuelle indexation de ce montant, eu égard au fait que le montant global de l'opération a été déterminé, de concert avec l'Etat et la Ville, à 60 millions de francs en 2003.

Quant à la participation de l'Etat de Genève, annoncée à hauteur de 10 millions de francs dans ce projet, selon l'exposé des motifs de la résolution commune (PR-513 au Conseil municipal et R-515 au Grand Conseil), le Conseil d'Etat n'a à ce jour, pas encore confirmé au Conseil administratif sa participation et son indexation.

### **Subventions**

Une requête en subvention sera déposée auprès du Fonds énergie des collectivités publiques pour un montant de 200 000 francs, correspondant à une partie de l'investissement supplémentaire pour la mise en œuvre d'un concept à haute performance énergétique et «100% renouvelable».

L'octroi de cette subvention reste réservé, raison pour laquelle elle n'est pas déduite du montant du crédit demandé.

### **Autorisation de construire**

Ce projet de rénovation et d'agrandissement fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 7 août 2009

### **Délais**

La réalisation des travaux sous la cour de l'école et à proximité immédiate de cette dernière implique, pour des raisons de sécurité, le transfert des élèves de l'école Carl-Vogt dans d'autres écoles du quartier. Afin de perturber le moins possible l'enseignement, cette démarche ne peut avoir lieu que dans un phasage calé sur les périodes scolaires.

Il est donc prévu de libérer l'école pour la fin de l'année scolaire 2009-2010 et de démarrer les travaux en été 2010. A défaut, le démarrage du chantier devra être reporté d'une année, puisqu'il ne sera pas possible d'opérer un transfert d'élèves en cours d'année.

Tout est donc mis en œuvre pour que les travaux démarrent en été 2010. La durée programmée des travaux est de deux ans, celle de l'aménagement muséal de six mois et la mise en exploitation est prévue en 2013.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

### **Régime foncier**

Le Musée d'ethnographie, bâtiment N° C320, est situé en 2<sup>e</sup> zone, sur la parcelle 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève. La parcelle 472 est également occupée par les bâtiments N° C321, école primaire, N° C322 et N° C323, bâtiments d'une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup>.

### **Référence au plan financier d'investissement**

Cet objet est prévu sous les numéros 042.034.04 et 042.034.06 du 5<sup>e</sup> plan financier d'investissements PFI 2010-2021 pour un montant total de 68 000 000 de francs.

### **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

L'accroissement considérable des surfaces de locaux, qui passeront de 2940 m<sup>2</sup> à 8735 m<sup>2</sup>, a des implications de fonctionnement qui se traduisent par un accroissement de charges directement liées.

Ainsi, afin d'atteindre l'objectif d'offrir au public des prestations beaucoup plus importantes, les effectifs du personnel devront être impérativement augmentés de 4,5 postes. Ces postes se répartissent ainsi:

#### Nouveaux postes:

Médiation culturelle	2
Régie	1
Bibliothèque/Médiathèque	1,5

En outre, le MEG devra disposer des sommes financières supplémentaires pour la centrale de sécurité, le nettoyage des locaux et de moyens supplémentaires pour le montage des expositions dont les salles passeront de 635 m<sup>2</sup> à 2039 m<sup>2</sup>.

Le plan directeur du MEG pour les cinq années à venir, présenté en automne 2009, décrit les options et opportunités de fonctionnement du musée offertes par son agrandissement. Y sont développés notamment le programme des actions à entreprendre et des nouvelles activités à développer.

- Charges annuelles (eau, chauffage au bois, électricité)	276 600
- Nettoyage	280 000
- Centrale de sécurité	400 000
- Expositions	<u>535 000</u>
	1 491 600

Charge financière annuelle sur 47 963 700 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités 2 526 810

Charge financière annuelle sur 211 600 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités 57 270

Charge financière annuelle sur 1 766 400 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités 209 730

## **Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Les services gestionnaires sont:

- pour le crédit I, le Service d'architecture;
- pour le crédit II, la Direction des systèmes d'information et de communication;
- pour le crédit III, le Musée d'ethnographie de Genève.

Le Musée d'ethnographie de Genève est le bénéficiaire des crédits I à III.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 63 263 700 francs, financé par le fonds spécial issu du legs Lancoux pour un montant de 8 300 000 francs et par le Fonds d'équipement communal pour un montant de 7 000 000 de francs, soit un crédit net de 47 963 700 francs, destiné à l'agrandissement et à la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 63 263 700 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 940 500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

### *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 211 600 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalaïs, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 211 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et arrondie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2017.

### *PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 766 400 francs destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers

du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 766 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et arrondie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

*Annexes:* tableau récapitulatif des crédits  
plan de situation  
plans et coupes du projet  
photographies de la maquette  
photographies de l'état existant

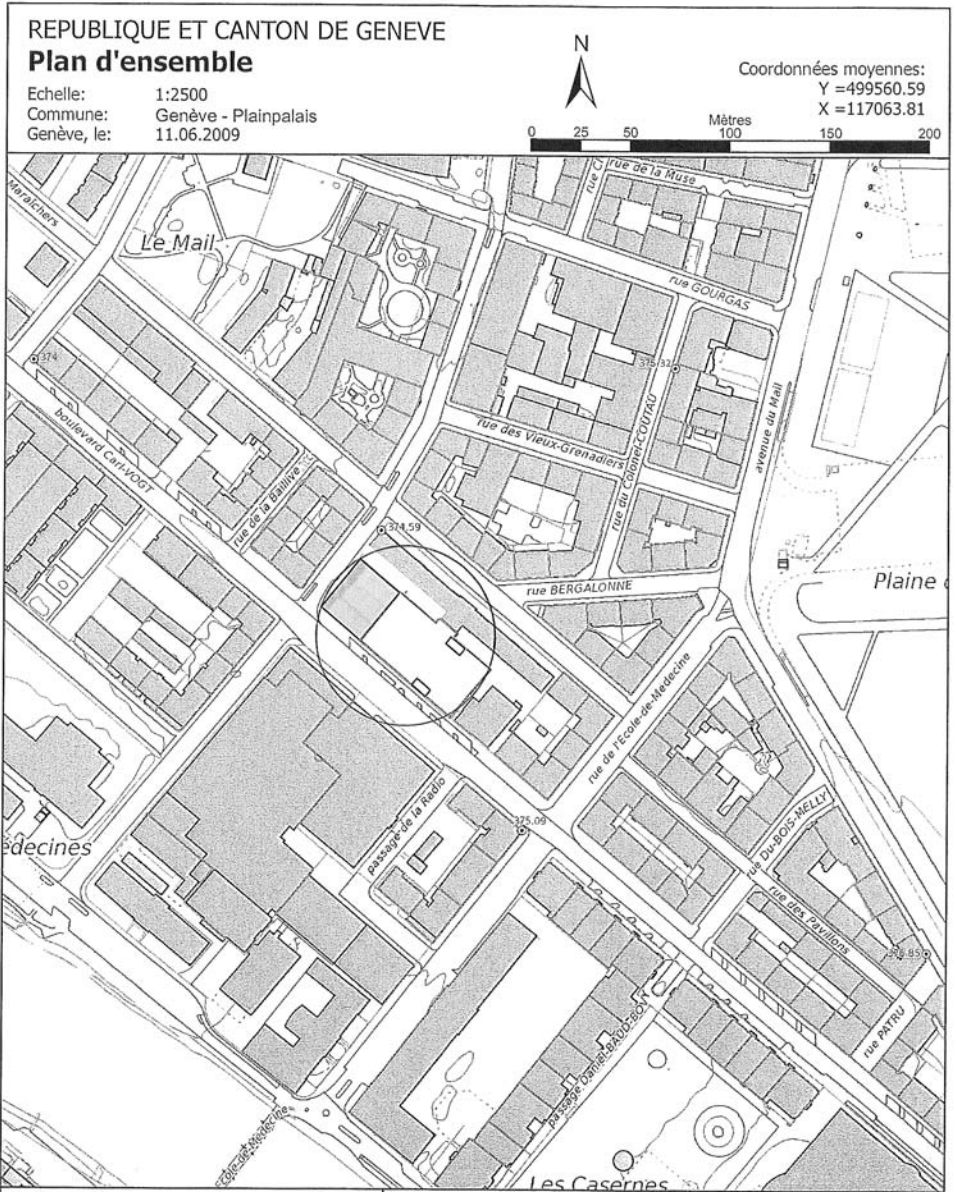


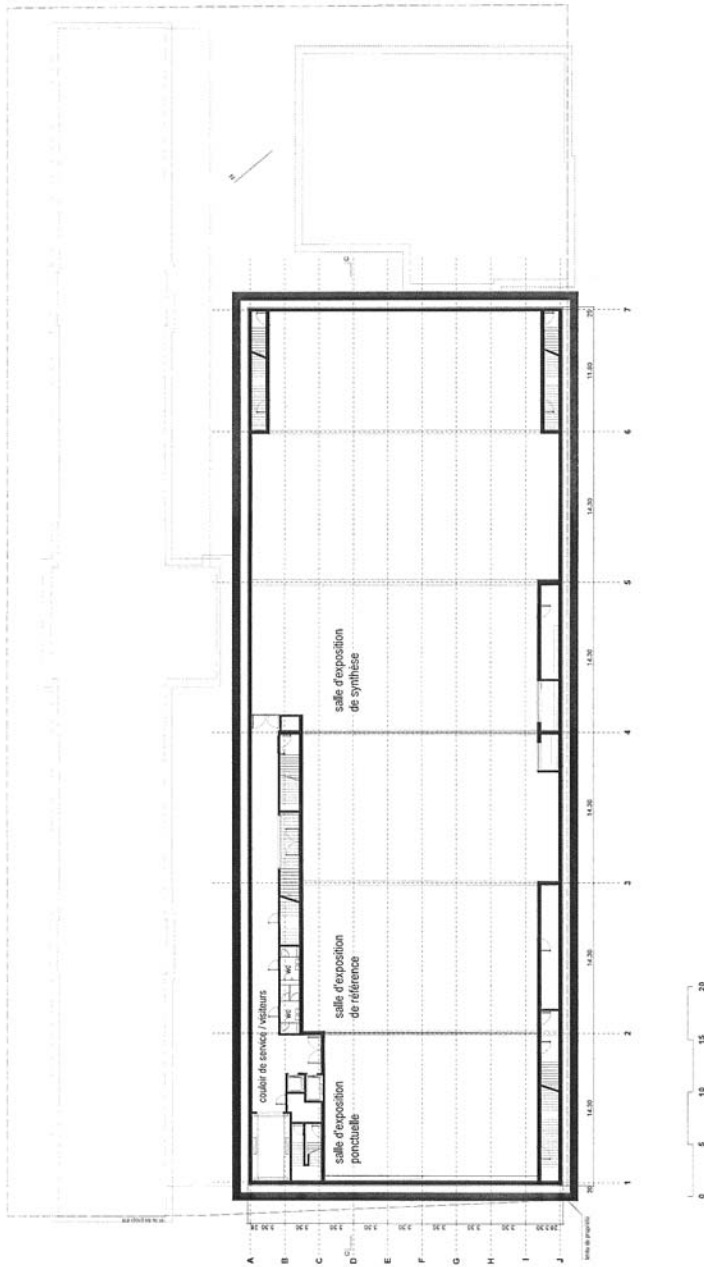
AGRANDISSEMENT ET RENOVATION  
DU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE DE GENÈVE (MEG)

TABLEAU RECAPITULATIF  
DES COUTS DE LA PROPOSITION DE CREDIT

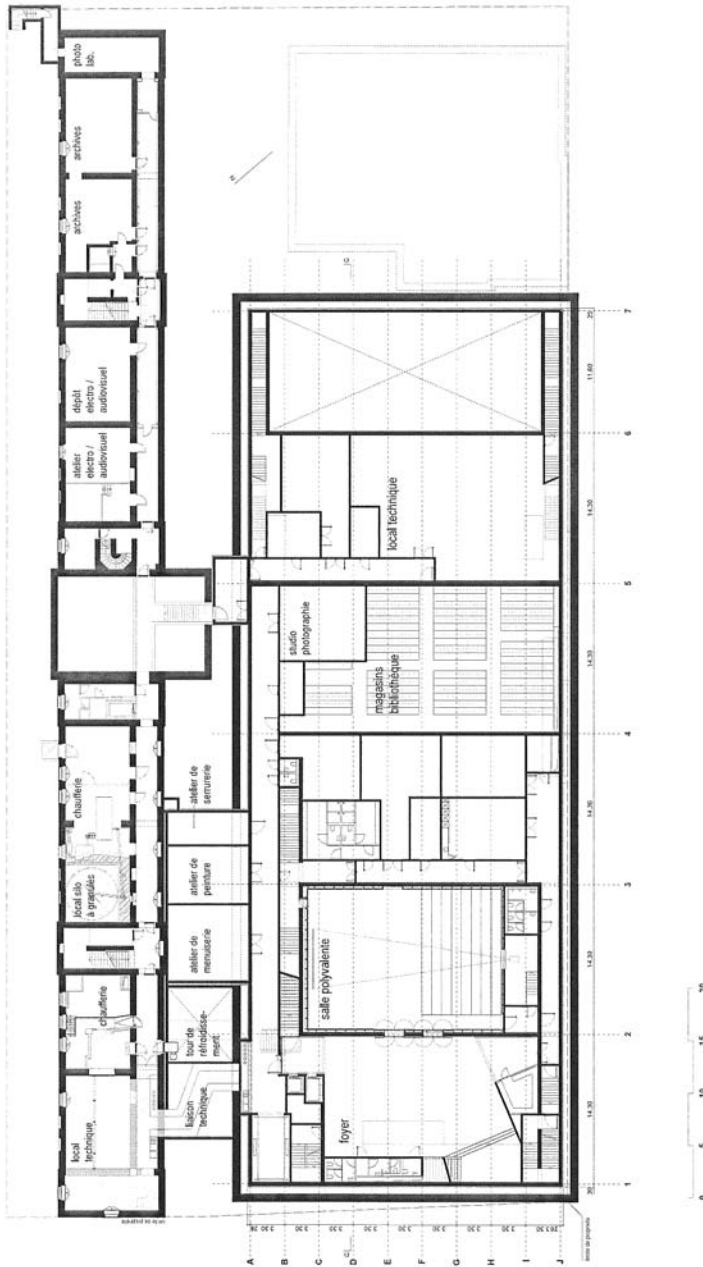
Libellé	Montants des crédits bruts	Participation de tiers	Montants des crédits nets	Subvention	Service gestionnaire
<i>Crédit I</i> agrandissement et rénovation du musée Fonds spécial issu du legs Lancoux Subvention du Fonds d'équipement communal	63 263 700	- 8 300 000 - 7 000 000	47 963 700	(200 000)*1	Service d'architecture
<i>Crédit II</i> équipement en matériel informatique et de télécommunication	211 600	0	211 600		DSIC
<i>Crédit III</i> équipement des salles d'exposition et des ateliers	1 766 400	0	1 766 400		MEG
<b>Montant total des crédits demandés</b>	<b>65 241 700</b>	<b>- 15 300 000</b>	<b>49 941 700</b>	<b>(200 000)*1</b>	

\*1 Subvention éventuelle pour un montant de 200 000 du Fonds énergie des collectivités publiques, non déduite



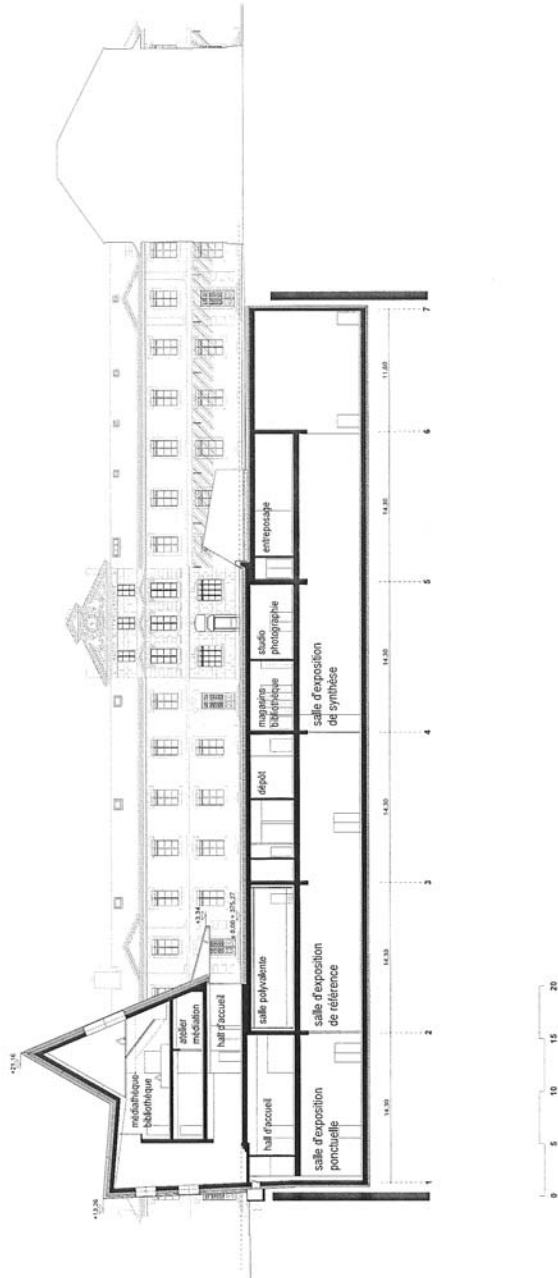


**MEG**  
2ème sous-sol



**MEG**  
1er sous-sol





**MEG**  
Coupe longitudinale C-C

